

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi six octobre, les membres du Comité syndical se sont réunis à Garlin sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21	Membres présents :
En exercice	21	Mme AMARE Mélanie, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme DUPRE Brigitte (suppléante de M. CANIZARES Yann), M. GUIRAUT Jean, Mme LARROUDE Jacqueline, M. LESCALLE Grégory, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie
Présents	17	
Dont suppléants	1	
Dont représentés	1	
Votants	18	Etaient excusés :
Dont pour	18	Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, Mme FERRANDO Chantal, M. LABROSSE Pierre (Pouvoir à Mme PLANTE Michèle), Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie
Dont contre	0	
Dont abstention	0	
		Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2022-E1 – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2022-2

RAPPORT

Mme la Présidente expose au Comité Syndical que dans le cadre du plan France Relance, le Syndicat des écoles a été Lauréat de l'appel à projets « Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » et bénéficie ainsi d'une subvention de 7 880 € pour le financement d'équipements numériques de l'école élémentaire de Garlin.

Pour pouvoir bénéficier de ces fonds représentant près de 60 % de la dépense, il convient de réaliser ces investissements d'ici la fin de l'année 2022 et par conséquent d'ajuster les crédits prévus au budget sur les articles suivants :

- ✓ 2183 – « Matériel de bureau et matériel informatique »,
 compte-tenu du montant de la dépense d'investissement pour l'achat des équipements numériques retenus par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » du plan France relance,
 ainsi que pour le remplacement d'un boîtier numérique du système de visiophone de l'école élémentaire de Garlin.
- ✓ 2031 – « Frais d'études », tenant compte de la modification du calendrier des opérations de rénovation des écoles maternelles de Garlin et Diusse
- ✓ 1311 – « Etat et établissements nationaux », compte-tenu du montant de la subvention accordée par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » du plan France relance,

Dépenses d'investissement	Montant
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	+ 14 000 €
2031 – Frais d'études	- 6 120 €
Total	+ 7 880 €

Recettes d'investissement	Montant
1311 – Etat et établissements nationaux	+ 7 880 €
Total	+ 7 880 €

Ces écritures budgétaires seront affectées ou imputées sur les opérations d'investissement suivantes :

- Opération 104 « Equipements numériques »
- Opération 112 « Rénovation EMG »

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n° 2022-2

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE

